

PROJET PEDAGOGIQUE
DE
L'ACCUEIL DE LOISIRS
PERISCOLAIRE ELEMENTAIRE

BOBY LAPOINTE

PLACE BOBY LAPOINTE
34120 PEZENAS
DIRECTEUR : AURÉLIEN MADEC

2021 / 2022

SOMMAIRE

Préambule	page 3
<u>1. Situation initiale</u>	
A. Organisateur	page 4
B. Situation géographique	page 4
C. Public accueilli	page 4
D. Horaires de fonctionnement	page 4
E. Équipe d'animation	page 4
F. Espace disponible	page 5
G. Conditions d'admissions	page 5
H. Tarification	page 5
I. L'alimentation	page 6
J. Accueil d'enfants en situation de handicap	page 6
<u>2. Fonctionnement de l'ALP</u>	page 7
<u>3. Protocole sanitaire pour l'année scolaire 2021 / 2022</u>	page 9
<u>4. Référence éducative</u>	page 11
<u>5. Objectifs</u>	
A. Rappel des objectifs du projet éducatif	page 13
B. Les objectifs généraux	page 14
D. Les objectifs opérationnels et leurs actions	page 15
<u>6. Action globale de l'ALP sur l'année</u>	page 16
<u>7. L'évaluation</u>	page 17
<u>8. Rôle de l'animateur</u>	page 19
<u>9. Annexe</u>	à la suite
Projet d'animation de l'équipe	
A. Projet danse du monde	
B. Projet jardinage	
C. Projet maquette	
D. Projet jeux surdimensionnés	

PREAMBULE

L'accueil de loisirs périscolaire (ALP) permet à la fois d'apporter une réponse sociale au besoin d'accueil manifesté par les familles, et offre à l'enfant un nouvel espace de vie et lieu éducatif nécessaire à son épanouissement.

Il doit prendre en compte l'enfant en tant qu'individu à part entière qui peut exprimer ses envies, ses choix et les partager avec les autres. L'enfant est pour toute l'équipe au centre de nos préoccupations, nous devons l'aider à se construire, se repérer, en le responsabilisant au sein de son école.

L'équipe d'animation doit travailler en cohérence et harmonie avec les partenaires de vie des enfants, école, famille et intervenants extérieurs.

Le projet pédagogique de l'ALP constitue une réflexion collective qui définit des objectifs éducatifs et les moyens que nous mettrons en œuvre pour les atteindre durant l'année scolaire.

1. Situation initiale

A. Organisateur :

L'organisateur de l'accueil de loisirs périscolaire (ALP sur l'école Boby Lapointe élémentaire est la Mairie de Pézenas. Son adresse est : 6 rue Massillon 34120 Pézenas

B. Situation géographique :

L'accueil de loisirs occupe les locaux de l'école élémentaire Boby Lapointe élémentaire. L'école Boby Lapointe élémentaire est située à côté de la mairie au centre-ville de Pézenas. L'école Lapointe élémentaire est située à 50m de la maternelle.

La population de Pézenas est de 8200 habitants et la ville comprend 2 maternelles publiques Lapointe maternelle et Robert Desnos ainsi que 2 élémentaires publiques Lapointe élémentaire et Jacques Prévert.

C. Public accueilli :

L'accueil de loisirs élémentaire accueille les enfants de 6 à 10 ans scolarisés à l'école Lapointe élémentaire.

Le public accueilli est le centre de Pézenas avec une forte mixité sociale.

Moyennes des effectifs d'octobre 2021 :

Temps du matin : 10 enfants

Temps du midi : 54 enfants

Temps du soir : 26 enfants

D. Horaires de fonctionnement :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

Le matin : de 07h30 à 08h20

Le midi : de 11h50 à 13h50

l'ALP soir : de 16h30 à 18h00

E. Equipe d'animation :

L'équipe est composée d'un directeur diplômé BPJEPS loisirs tous publics et de 4 animateurs.

Le taux d'encadrement est de 1 animateur pour 18 enfants car l'accueil de loisirs est suivi par un PEDT.

Temps du matin : 1 directeur et un animateur

Temps du midi : 1 directeur et 3 ou 4 animateurs en fonction des effectifs

Temps du soir : 1 directeur et 2 animateurs.

F. Espace disponible :

- salle 4 : espace dédié aux activités calmes
- salle 12 : espace dédié aux activités manuelles
- salle 10 : espace dédié à l'expression corporelle
- la cour de récréation : espace dédié aux jeux collectifs et sportifs
- la salle Zévort : située en dehors de l'école elle est accessible le jeudi soir pour des activités sportives nécessitant des tapis de sol.

G. Conditions d'admissions :

Pour bénéficier des services de l'accueil périscolaire il suffit de remplir un dossier d'inscription qui doit contenir les documents suivants :

- fiche sanitaire,
- attestation d'employeur des parents,
- certificat d'assurance,
- règlement intérieur signé,
- livret de famille
- carnet de vaccination

H. Tarification :

Tarifs restaurant scolaire 2018 / 2019	
Quotient familial (QF)	Tarifs municipaux des repas
QF < 800 euros	3 euros
800 euros < QF < 1500 euros	3,5 euros
QF > 1500 euros	4,30 euros
Repas Piscénois non réservés	7,30 euros
Repas Extérieurs	7,30 euros
Repas Extérieurs non réservés	10 euros

Tarifs accueil de loisirs périscolaire			
Quotients familiaux (QF)	Matin	Midi	Soir
QF < 800 euros	0,3 euros	0,4 euros	0,5 euros
800 euros < QF < 1500 euros	0,4 euros	0,5 euros	0,6 euros
QF > 1500 euros	0,5 euros	0,6 euros	0,7 euro

I. L'alimentation

Les repas du midi sont préparés et livrés par ESAT CATAR. C'est une cuisine centrale équipée pour produire en liaison froide et assurer les livraisons en camion frigorifique.

Adresse : 9 avenue de la Gare du Midi, 34120 Pézenas.

Le réchauffage est géré par la cuisine centrale municipale.

L'équipe d'animation prend ses repas avec les enfants, ce moment étant considéré comme un temps d'animation.

Les menus sont préparés 8 semaines à l'avance par une commission qui comprend une diététicienne, des agents de la mairie, des agents de CATAR et les fédérations de parents d'élèves. Les menus sont affichés devant la salle 4 ainsi que sur le panneau d'affichage à l'entrée de l'école. De plus il est publié sur le Facebook et le site internet de la ville à l'information des parents.

J. Accueil d'enfants en situation de handicap

L'accueil d'enfants en situation de handicap n'est pas une aventure mais une situation normale s'inscrivant dans un projet de société solidaire et non discriminante rappelée par la loi du 11 février 2005 codifiée.

L'accueil d'enfants en situation de handicap dans une structure de loisirs implique un projet d'intégration. C'est un acte de socialisation qui exclut une mise à l'écart de l'enfant accueilli.

Il est nécessaire, dès lors qu'un enfant en situation de handicap est accueilli, de réfléchir aux adaptations que l'organisateur va pouvoir initier afin que la venue de l'enfant se déroule dans des conditions satisfaisantes pour lui et l'équipe.

Une première phase : Prise de contact avec la famille

Une rencontre entre la famille, l'enfant et la structure accueillante doit permettre de dégager les souhaits et attentes de la famille et de l'enfant lui-même quand il est en mesure de l'exprimer. Il est fortement recommandé d'écouter les besoins de la famille, de les reformuler afin de vous mettre d'accord avec elle sur ses attentes.

deuxième phase : Accueil de l'enfant, son intégration

Le travail d'équipe est nécessaire pour éviter tout risque de lassitude et de difficulté des animateurs. C'est une modalité de circulation de l'information mais aussi de recours et d'ajustement de la pratique professionnelle.

Le fonctionnement de l'ALP

- LE MATIN (7h30 à 8h20) :

Le directeur et un ou deux animateurs sont présents.

L'accueil se passe dans la salle 4 pour le groupe des grands et dans la salle 12 pour le groupe des petits.

Plusieurs pôles d'activités sont mis en place, jeux de société, lecture et coloriage. De plus les enfants sont autonomes et peuvent se servir dans l'armoire à matériel (perles, laines, ciseaux...) pour produire leurs réalisations.

L'automne, le printemps et l'été les enfants ont la possibilité de rester à l'intérieur ou de sortir dans la cour de récréation dès 8h10 s'ils le souhaitent en jeux libres.

L'hiver les enfants restent dans la salle d'activité jusqu'à 8h20 et seront, après rangement, conduits dans leurs salles de classe.

- LE MIDI :

Le directeur et, en fonction des effectifs, 3 ou 4 animateurs sont présents.

2 services sont mis en place.

Les 2 groupes ont été constitués en fonction de l'âge des enfants et en concertation avec l'école.

- 1er groupe : les petits (les Tigres blancs) mangent au 1er service.

- 2ème groupe : les grands (les mouches) mangent au 2ème service.

1er service : les enfants sont cherchés en classe à 11h50, mangent à 12h00 et finiront de manger à 12h50 maximum. De 13h à 13h50, ils sont en activité. Les enfants sont accompagnés en classe à 13h50.

2ème service : Les enfants sont en activités de 12h20 à 13h00. Le groupe mange à 13h10 et finira de manger à 14h00 maximum. Les enfants sont accompagnés en classe à 14h05 maximum.

- ALP du soir :

Le directeur et 2 animateurs sont présents.

L'accueil se passe dans la salle 4 et la grande cour pour le groupe des grands.

L'accueil se passe dans la salle 12 et la petite cour pour le groupe des petits.

Les animateurs vont chercher les enfants en classe et les amènent goûter en intérieur ou extérieur en fonction du climat. Une activité est proposée aux enfants de 16h45 à 17h30. De 17h30 à 18h00 des pôles d'activités sont mis en place. Un départ échelonné est organisé de 17h30 à 18h00.

3 . Protocole sanitaire pour l'année scolaire 2021 / 2022

Une graduation comportant 4 niveaux a été mise en place par le Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des sports. Nous sommes actuellement au niveau 2. Si le niveau augmente, le directeur de l'ALP modifiera le protocole mise en place.

La constitution des groupes :

Les groupes ont été définis en lien avec l'école. 2 groupes ont été constitués et ne seront pas brassés sur les différents accueils du matin, du midi et du soir.

Groupe des petits : classe de Mme MARCONNET (cp/ce1), classe de Mme LAURENT (cp/ce1) et de Mme DEBEL (ce1/ce2)

Groupe des grands : classe de Mr SORIANO (cm1/cm2), classe de Mme CAPUS (ce2/cm1) et de Mme POIRIER (cm1/cm2)

Les lieux dédiés aux différents groupes :

- Les enfants du groupe des petits auront accès à la salle 12 et à la petite cour.
- Les enfants du groupe des grands auront accès à la salle 4 et à la grande cour.

L'accueil

Sauf exception, les responsables légaux ne doivent pas être admis sur les lieux d'activités des mineurs. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masques.

Accueil du Matin : Dès 7h30 il est prévu un animateur par salle.

Accueil du soir : La direction restera au portail de 17h30 à 18h et se charge d'aller chercher les enfants dans leur groupe.

Activité :

Les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur. Toutefois, lorsque la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations...) une distanciation de 2m est respectée.

Lavage de main :

Il doit être réalisé, à minima à l'arrivée dans l'établissement, avant et après chaque repas, avant et après les activités, après être allé aux toilettes, le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile. Il peut être effectué sans mesure de distance physique entre les mineurs d'un même groupe.

Port du masque :

Le port du masque « grand public » est obligatoire pour les encadrants et pour

toute personne prenant part à l'accueil dans les espaces clos.

Le port du masque est obligatoire pour les mineurs de plus de 6 ans dans les espaces clos pour le niveau 2 ou plus.

Cependant, si le protocole sanitaire est de niveau vert, ou de niveau 1 cela signifie notamment que les mineurs de moins de 11 ans n'ont plus l'obligation du port du masque, que le non brassage entre groupes d'élèves n'est plus obligatoire et qu'il n'y a plus aucune restriction en matière d'activités physiques et sportives.

Distanciation physique :

Le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élève d'un même groupe. Si la configuration des lieux ne permet pas de respecter la distanciation d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

La restauration scolaire :

Les plages horaires et le nombre de services sont adaptés de manière à limiter les flux et la densité d'occupation et à permettre la limitation du brassage.

Sur notre réfectoire les entrées et les sorties sont dissociés. Les assises sont disposées en quinconce lorsque cela est matériellement possible. Les élèves mangent par classe et dans la mesure du possible, ils déjeunent toujours à la même place.

De plus il est organisé un service individuel : assiette, couverts, eau, pain.

Conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de covid-19 dans un ACM :

En cas d'apparition de symptôme évocateur chez un encadrant ou un enfant participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile. Le bureau de la directrice d'école fera office de salle d'isolement.

Prise de température

Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre sa température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (38,0°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

4. Références éducatives.

Vivre ensemble.

La prise en compte du collectif est indispensable et fait partie des bases de travail au quotidien de l'équipe d'animation. Afin d'assurer cette notion de vivre ensemble, l'équipe d'animation doit être capable de proposer un repère commun de règles et de valeurs permettant aux enfants et aux animateurs d'avoir un référentiel stable, structuré et structurant. Pour cela nous respectons les règles élémentaires de laïcité proposant à chacun, quelque soit ses différences culturelles et religieuses et, par extension, ses différences sociales et comportementales, un site commun, un cadre commun dans lequel tous peuvent s'épanouir. Nous sommes un accueil pour tous les enfants.

L'équipe se doit ainsi d'observer la plus stricte neutralité philosophique, politique et religieuse autant verbale, que vestimentaire afin de mieux accueillir la diversité.

Sécurité des enfants.

La sécurité des enfants repose à la fois sur le cadre légal du ministère de tutelle de jeunesse et sports mais aussi sur notre capacité à évaluer les risques et à faire en sorte de les minimiser.

Nous sommes attentifs au fait que chaque enfant puisse évoluer et prendre plaisir au sein du jeu en toute sécurité physique. Cependant nous portons aussi la sécurité affective et morale comme un caractère indispensable dans la prise en compte de l'enfant.

Loisirs

Les temps de loisirs sont axés sur la détente, le rire et l'amusement. S'amuser est un moyen, un biais pour transmettre nos valeurs et contribuer au développement personnel de l'enfant.

Les loisirs collectifs permettent aux enfants et aux différents acteurs de se confronter et d'exploiter les richesses de la diversité. Ils favorisent la socialisation de l'enfant dans ses rapports avec l'adulte mais aussi et surtout entre pairs. L'ensemble des activités pratiquées et l'organisation de la vie quotidienne peuvent aussi faciliter l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie et de la citoyenneté (dimension collective du "vivre ensemble").

Pour cela, les animateurs doivent se rendre disponibles pour dialoguer, écouter, jouer, et accompagner l'enfant dans ses temps de loisirs. Être disponible signifie avoir une tenue adaptée aux activités sportives et manuelles (ne craignant pas les salissures, ne limitant pas le mouvement, et fonction des intempéries). Être disponible empêche toutes utilisations de portables (SMS appels etc.)

Découverte

Si l'on ne perd pas de vue l'enfant comme un être en devenir, nous considérons que la découverte est au cœur de notre projet. Découverte de l'autre : L'autre existe. En prendre conscience et s'ouvrir à lui est essentiel pour comprendre que l'univers est bien plus vaste que soi-même. D'où l'importance de l'existence de règles, négociables et non négociables.

Nous portons donc un grand intérêt dans le fait de jouer de façon détendue et de se poser en citoyen acteur dans le groupe, en individu à part entière inscrit dans un collectif. Découverte de son environnement social, géographique et culturel.

Qu'est-ce que l'environnement d'un enfant ? Il nous semble que cela représente tout ce qui de loin ou de près construit son histoire, sa culture, la société dans laquelle il vit et l'environnement naturel et géographique comme richesse et ressource d'une société et d'une planète.

Nous souhaitons engager une démarche de développement social basée sur l'intégration de l'enfant et du parent au cœur de notre projet.

5. Les objectifs

A. Rappel des objectifs du projet éducatif

Le projet éducatif de la ville de Pézenas définit les orientations de la ville et les services porteurs de son action éducative dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Ces services accueillent leur public dans un cadre bienveillant, respectant le rythme de chacun et permettant à tous de s'épanouir dans un milieu sécurisé et sécurisant.

La ville de Pézenas souhaite pouvoir travailler autour de trois thématiques fortes et prégnantes sur son territoire :

- La découverte du patrimoine et de la culture,
- La sensibilisation au développement durable et à la transition écologique,
- La construction citoyenne et l'éducation populaire.

Ces thèmes seront déclinés en axes de travail :

1. L'axe culturel :

Développer la pratique et la participation à des activités culturelles et artistiques, Connaître le patrimoine matériel et immatériel de Pézenas.

2. L'axe développement durable

Sensibiliser à l'éco-citoyenneté, encourager l'éveil d'une conscience écologique.

3. L'axe ludique

Apprendre en s'amusant, jouer en développant les différents aspects du jeu, favoriser l'imaginaire.

4. L'axe citoyenneté

Développer des actions liées à la citoyenneté, préparer l'enfant puis le jeune à la citoyenneté en mettant en place des actions favorisant l'expression et la communication.

5. L'axe sportif

Prôner la pratique des activités physiques pour limiter la sédentarité et l'oisiveté afin de lutter contre l'obésité et favoriser les passions.

B. Objectif général

L'équipe d'animation mettra l'enfant en capacité de :

- *Dans sa vie personnelle* : **favoriser l'épanouissement de l'enfant**

Créer, découvrir, éveiller ses sens, apprendre, communiquer et acquérir une autonomie, développer sa motricité, apprendre à gérer sa relation avec les autres, jouer, se détendre et s'amuser.

- *Dans sa vie en collectivité* : **favoriser la socialisation**

S'intégrer, échanger, partager, jouer avec d'autres, respecter les différences, être à l'écoute.

- *Dans le milieu dans lequel il évolue* : **Permettre à l'enfant de découvrir et de s'approprier son environnement**

Être sensibilisé, protéger les milieux naturels et développer une conscience écologique.

C. Objectifs opérationnels

- Mettre en place un cadre bienveillant de qualité

Cet objectif regroupe :

Le côté ludique, l'imaginaire,
Rythme et besoin de l'enfant,
Travail sur l'autonomie de l'enfant,
Promouvoir la vie en collectivité et ses règles,
Sanctions et réparations,

- Favoriser la découverte et la diversité des activités proposés

Cet objectif regroupe :

Choix de l'enfant entre 2 activités par groupe,
Découverte du patrimoine piscénois,
Pratiquer des activités culturelles et artistiques,
Pratiquer des activités sportives,
pratiquer des activités liées à l'environnement et à l'éco-citoyenneté,

- Intégrer les enfants, les familles et l'Education nationale à la vie de l'ALP

Cet objectif regroupe :

Réaliser des actions afin de préparer l'enfant à la citoyenneté,
Responsabiliser l'enfant,
Proposer un accueil chaleureux, souriant et personnalisé,
Informers les parents des actions de l'ALP,
Réaliser des actions en lien avec l'Education nationale.

6. Action globale de l'ALP sur l'année

Projet d'animation réalisé par les animateurs de l'ALP Lapointe élémentaire annexe 1,2, 3 et 4.

Participation active aux différentes fêtes. (Halloween, Nadal, Carnaval, Pâques, fête de l'école)

Conseil d'enfant 1fois par mois, on leur donne la parole : comment ils se sentent, les activités possibles sur l'ALP.

Projet d'enfant, activité préparée et animée par les enfants. :

Objectif : les responsabiliser, faire découvrir leur passion, travailler sur l'autonomie

Jeux libres : tous les vendredis midi, l'équipe propose jeux libres en intérieur et extérieur.

Grand jeu festif déguisé : A chaque fin de période nous organisons un grand jeu à thème qui nécessite de la préparation en réunion d'équipe.

Semaine au choix de l'enfant : on commence au mois de novembre : ce sont les enfants qui décideront des activités proposées sur le midi et le soir pendant une semaine.

Activité au choix de l'enfant : tous les vendredis soir ce sont les enfants qui choisissent les jeux animés par les animateurs.

Travail autour d'une démarche citoyenne :

Le conseil des jeunes citoyens

Voici la démarche que nous suivrons :

Dans ce conseil, les enfants devront élire un élu « Culture et Patrimoine », un élu « Sport », un élu « Eco citoyenneté » et un élu « Bien-être ».

Nous respecterons la parité.

Les enfants qui souhaitent se présenter feront campagne, avec la réalisation d'une affiche.

Chaque enfant devra réaliser sa carte d'électeur qu'il devra présenter le jour du vote.

Le jour des élections, les enfants iront voter à la mairie. (salle décorée)

Les élections se feront comme dans la réalité pour un adulte avec un isoloir et une urne.

Après dépouillement les élus auront leur propre écharpe et éliront un maire.

Rôle des élus : les élus devront chacun en fonction de leur thème récupérer les idées des jeunes citoyens et débattre afin de faire une ou des propositions au maire.

Rôle du maire : il devra trancher et dire si la proposition des élus est possible ou pas.

Il devra l'annoncer aux enfants.

7. EVALUATION

Les objectifs opérationnels sont évalués tout au long de l'année à travers une grille d'évaluation réalisée en début d'année avec toute l'équipe de l'ALP. En milieu d'année vers janvier, nous nous évaluons ainsi qu'en fin d'année. Le fait de s'évaluer en milieu d'année permet de se réajuster face à nos objectifs fixés.

EVALUATION PROJET PEDA 2021 – 2022

Cette grille fonctionne avec les critères suivants

(dont on reporte les numéros dans la colonne correspondant à la date de l'évaluation)

- 1 : tout est à faire
- 2 : on démarre doucement
- 3 : efforts en cours
- 4 : nette amélioration
- 5 : objectif atteint !

Travail en équipe
Le projet pédagogique a été réalisé en accord avec l'équipe pédagogique
L'équipe pédagogique est à l'écoute des enfants
Il y a une bonne communication entre tous les membres de l'équipe pédagogique
Des ressources pédagogiques sont mises à la disposition des animateurs et des stagiaires
Les animateurs se sentent accompagnés dans leur travail
Le nombre de réunion ALP est suffisant et nécessaire
Les informations du service sont transmises
Communication avec le Personnel d'entretien
Communication avec le Personnel de cantine
Communication avec l'Education nationale
Observation :
<i>Mettre en place un cadre bienveillant de qualité</i>
L'équipe pédagogique propose autant que possible un cadre imaginaire.

Chaque enfant a été valorisé d'une manière ou d'une autre.
Le rythme de chaque enfant est respecté.
Les enfants sont heureux (sourires, éclats de rire, regards,...).
Les enfants ont eu le choix entre plusieurs activités.
Les enfants ont été impliqués dans l'élaboration des plannings d'activités.
Les enfants sont autonomes et participent au rangement.
Les enfants ont la possibilité de se poser de temps en temps.
Les règles de vie sont établies avec les enfants.
Les règles de vie sont comprises et appliquées par les enfants.
Aucun enfant n'est à l'écart du groupe, chacun participe à sa façon.
la vie de groupe est harmonieuse.
Les conflits entre enfants sont de moins en moins fréquents.
L'idée de sanction / réparation se fait dès que possible.
Observation :
<i>Favoriser la découverte et la diversité des activités proposées</i>
De nouvelles activités apparaissent sur le planning.
Les enfants ont le choix entre 2 activités sur le temps du midi.
Les enfants peuvent choisir des activités en lien avec le patrimoine picénois.
Les enfants peuvent choisir des activités en lien avec la culture.
Les enfants peuvent choisir des activités en lien avec l'environnement et l'éco-citoyenneté.
Les enfants peuvent choisir des activités sportives.
Observation :
Intégrer les enfants, les familles et l'Education nationale à la vie de l'ALP
Des temps de paroles sont réalisés afin de laisser les enfants s'exprimer librement.
Des actions liées à la construction citoyenne et à l'éducation populaire sont réalisées.
Le planning des activités et le menu sont à jour toutes les semaines dès le lundi.
La communication sur les grands jeux est réalisée et visible de tous.
Des actions en partenariat avec l'Education nationale sont réalisées.
Observation :

8. Rôle de l'animateur

La sécurité physique :

- Les enfants ne restent jamais seuls sans la surveillance d'un animateur.
- Pendant les activités manuelles, l'animateur est le seul utilisateur d'objets dangereux (cutters, ciseaux pour adultes...)
- L'animateur adapte les jeux sportifs à l'âge et aux capacités de l'enfant.

La sécurité affective :

- L'animateur est disponible et à l'écoute des enfants.
- L'enfant est considéré comme un individu à part entière à l'intérieur d'un groupe.
- L'animateur est attentif à l'état de l'enfant ; fatigue, pleurs, comportement inhabituel, violence....

Favoriser la socialisation de l'enfant et l'apprentissage de la vie en groupe.

- L'animateur met en place dès le début de l'année scolaire les règles de vie avec les enfants, il utilise des moyens adaptés à l'âge des enfants, dessins, photos... ces règles de vie pourront évoluer tout au long de l'année.
- L'animateur met en place des temps de discussion et d'échange avec les enfants, pendant l'appel ou les temps calmes...
- L'animateur met en place des jeux collectifs où les enfants devront apprendre à jouer en tenant compte du groupe et des règles définies...
- Pendant les activités manuelles, l'animateur veille à ce que l'enfant soit acteur de l'activité, il ne s'agit surtout pas de faire à la place de l'enfant pour obtenir un meilleur résultat.